

Communiqué
Union Syndicale des Médecins de Centres de Santé - Syndicat de la Médecine Générale
6 mars 2023



Une réforme qui dégrade notre santé ? Non !
Améliorer les retraites, oui !

Améliorer la protection sociale des personnes vivant dans la pauvreté : c'est une nécessité pour leur santé¹ et pour la société entière. Et c'est possible !

Au quotidien, nous, professionnel·le·s de la santé exerçant en libéral et/ou en centre de santé, voyons les conséquences délétères des situations de pauvreté et de la pénibilité du travail sur l'état de santé des personnes que nous soignons et nous accompagnons. Comment pourrions-nous accepter que des travailleuses·eurs déjà épuis·e·és avant 60 ans continuent à travailler encore plus longtemps sans pouvoir vivre correctement de leur salaire ?

La part des personnes âgées de plus de 60 ans augmente dans la population générale et celle des plus jeunes diminue proportionnellement depuis des dizaines d'années. Faut-il simplement travailler plus longtemps pour maintenir le système de financement de l'assurance vieillesse ? Jusqu'où devra-t-on ainsi reporter l'âge légal de départ à la retraite ?

Ce n'est aucunement la solution la plus efficace, la plus pérenne et la plus juste.

Nous refusons :

- 1) Une réforme qui aggravera la situation des travailleuses·eurs pauvres**, dont la plupart sont déjà cell·eux qui souffrent des conditions de travail les plus pénibles.
- 2) Une réforme qui aggravera toujours plus l'état de santé des travailleuses·eurs malades**, notamment cell·eux malades du fait des conditions de leur travail, par le report de l'âge légal à 64 ans
- 3) Une réforme qui mettra à contribution les seul·e·s travailleuses·eurs**

Nous demandons que :

- 1) D'autres solutions que le report de l'âge légal à 64 ans** soient examinées pour le financement de l'assurance vieillesse
- 2) Soit garantie à chacun·e une pension de retraite décente² pour pouvoir vivre**, et non seulement pour survivre
- 3) Soient valorisés dans le montant des retraites la pénibilité du travail et les congés parentaux**, dont la durée devra être allongée au-delà de 3 années

Pour toutes ces raisons, nous appelons à **rejoindre ce 7 mars** et au-delà, les **grèves, manifestations et actions contre un projet injuste de réforme des retraites** et pour un **réel projet de société permettant l'amélioration des retraites et des conditions de vie**.

Contacts presse : SMG - syndmedgen@free.fr – 0146578585 USMCS - president@usmcs.fr - 0621280424

¹ La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité (OMS, 1946 - <https://www.who.int/fr/about/governance/constitution>)

² « Plus on est aisé, plus l'espérance de vie est élevée. Ainsi, parmi les 5 % les plus aisés, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 84,4 ans, contre 71,7 ans parmi les 5 % les plus pauvres, soit 13 ans d'écart. (...) » (N. Blanpain, INSEE, 2018 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3319895>)